Electeurs inscrits, 16,531, dont le quart | est de 4,132.

Nombre des votants, 13,297.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 86. Suffrages exprimés, 13,211, dont la majorité absolue est de 6,692

Ont obtenu:

MM. Lemercier (comte)..... 7.157 voix. Vallein (Georges)..... 5.873 — Maillard (Léopold)..... 187 —

M. le comte Lemercier a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. le comte Lemercier (Anatole), ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'age et de nationalité exigées par la loi.

Votre 2e bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

(Les conclusions du 2º bureau sont adoptées. - M. le comte Lemercier est admis.)

M. Emile Réaux, rapporteur. — Département de la Charente-Inférieure, arrondissement de Saint-Jean-d'Angély.

Les élections du 22 septembre 1889 ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 25,706, dont le quart est de 6,426.

Nombre des votants, 22,177.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 109. Suffrages exprimés, 22,093, dont la majorité absolue est de 11,047.

Ont obtenu:

MM. Roy de Loulay (Louis)... 11.430 voix Bourcy (Pascal)..... 10.640 —

M. Roy de Loulay (Louis) a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier, M. Roy de Loulay (Louis), ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'age et de nationalité exigées par la loi.

Votre 2º bureau vous propose, en consé-

quence, de valider son élection.

(Les conclusions du 2° bureau sont adoptées. - M. Roy de Loulay est admis.)

M. Emile Réaux, rapporteur. — Département du Cher, arrondissement de Sancerre.

Les élections du 22 septembre ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 25,543, dont le quart est de 6,386.

Nombre des votants, 21,986.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 242. Suffrages exprimés, 21,744, dont la majorité absolue est de 10,873.

Ont obtenu:

MM. Maret (Achille-Henry)... 11.276 voix. de Vogüé (le marquis).. 10.451 —

M. Maret a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Maret, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 2º bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

(Les conclusions du 2º bureau sont adoptees. - M. Henry Maret est admis.)

M. Emile Réaux, rapporteur. — Département du Cher, arrondissement de Bourges, 2º circonscription.

Les élections du 22 septembre ont donné

les résultats suivants : Electeurs inscrits, 20,146, dont le quart

est de 5,037.

Nombre des votants, 15,790. Suffrages exprimés, 15,694, dont la majorité absolue est de 7,848.

Ont obtenu:

MM. Eugène Baudin..... 5.036 voix. Urhain Guerin ..... 5.766 — Méraut..... 4.683 —

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il a été procédé, le 6 octobre, à un deuxième tour de scrutin qui a donné les résultats suivants :

Nombre des votants, 15,358. Suffrages exprimés, 15,345.

Ont obtenu:

MM. Baudin (Eugène)..... 8.000 voix. Guérin (Urbain)..... 7.133 —

M. Baudin (Eugène) a été proclamé député comme ayant réuni la majorité des suffrages exprimés.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Baudin (Eugène), ayant déjà été conseiller général, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 2e bureau vous propose en conséquence de valider son élection.

(Les conclusions du 2º bureau sont adoptées. — M. Baudin (Eugène) est admis.)

M. Laguerre, rapporteur. - Département de la Charente-Inférieure, arrondissement de Jonzac.

Les élections du 22 septembre, ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 24,718, dont le quart est de 6,179.

Nombre des votants, 18,408.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 204. Suffrages exprimés, 18,204, dont la majorité absolue est de 9,103.

Ont obtenu:

MM. le baron Eschasseriaux. 10.504 voix. Larquier (Pierre-Emile). 7.692 —

M. le baron Eschasseriaux a été proclamé député, comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. le baron Eschasseriaux, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'age et de nationalité exigées par la loi.

Votre 2º bureau vous propose, en consé-

quence, de valider son élection.

(Les conclusions du 2º bureau sont adoptées. - M. le baron Eschasseriaux est admis.)

M. Loriot, rapportenr. - Département de la Charente-Inférieure, arrondissement de Rochefort.

Les élections du 22 septembre n'ayant pas donné de résultats, il a été procédé, le 6 octobre, à un deuxième tour de scrutin qui a donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 19,622. Nombre des votants, 15,883. Bulletins blancs et nuls à déduire, 127. Suffrages exprimés, 15,756.

Ont obtenu:

MM. Braud (Ernest)..... 8.249 voix. Roche (Georges)..... 7.523 -

M. Braud (Ernest) a été proclamé député comme ayant réuni la pluralité des suffrages,

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Braud, maire et conseiller général de Rochefort, satisfait aux conditions d'age et de nationalité exigées par la loi.

Votre 2º bureau vous propose, en consé-

quence, de valider son élection.

(Les conclusions du 2º bureau sont adoptées. - M. Ernest Braud est admis.)

M. Vilfeu, rapporteur. - Département de la Charente-Inférieure, arrondissement de Saintes, 2e circonscription.

Les élections du 22 septembre ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 16,412, dont le quart est de 4,103.

Nombre des votants, 13,472.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 115. Suffrages exprimés, 13,357, dont la majorité absolue est de 6,679.

Ont obtenu:

MM. Jolibois (Eugène)..... 7.092 voix. Nicolle (Pierre-Victorin). 6.259 -

M. Jolibois a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Jolibois, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'age et de nationalité exigées par la loi.

Votre 2e bureau vous propose, en consé-

quence, de valider son élection.

(Les conclusions du 2e bureau sont adoptées. — M. Jolibois est admis.)

M. le comte de Kergariou, rapporteur. - Département du Cher, arrondissement de Bourges, 1re circonscription.

Les élections du 22 septembre ont donné

les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 23,014, dont le quart est de 5,754.

Nombre des votants, 18,600.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 367. Suffrages exprimés, 18,233, dont la majorité absolne est de 9,117.

Ont obtenu:

MM. le prince d'Arenberg... 9.790 voix. Brisson (Eugène)...... 8.439 —

M. le prince d'Arenberg a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue. des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement.

M. d'Arenberg, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Une protestation a été adressée à la date du 12 novembre; mais les faits reprochés ne sont pas prouvés, elle n'est signée que par deux électeurs dont la signature n'est même pas légalisée; aussi, en présence de la majorité de 1,351 voix obtenue par le prince d'Arenberg, votre bureau vous propose de valider son élection.

(Les conclusions du 2° bureau sont adoptées. - M. le prince d'Arenberg est admis.).

M. Le Cour, rapporteur. - Département de l'Allier, arrondissement de Montluçon, 2º circonscription.

Les élections du 22 septembre ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 19,125, dont le quart est de 4,782.

Nombre des votants, 15,203.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 117. Suffrages exprimés, 15,086, dont la majorité absolue est de 7,544.